

COMMUNE DE BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

ARRETE

Le Maire de la Commune de BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2212-1,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par la société ABATT ELAG GUERIN PAYSAGE,
pour des travaux d'élagage,

ARRETE

Article 1 : Pour permettre la réalisation des travaux cités ci-dessus, Chemin du Moulin, la circulation sera alternée manuellement, à compter du 21/07/2025 jusqu'au 08/08/2025.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par la société ABATT ELAG GUERIN PAYSAGE.

Article 3 : Monsieur le Maire de BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE, ainsi que la société, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Gendarmerie de SAINT-LYS.

Fait en Mairie le 21/07/2025.

Le Maire,

Thierry CHEBELIN

